

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE

## LUTRY

Séance du lundi 8 novembre 2010  
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est ouverte à 20h20.

Préalablement une séance d'information est organisée par la Municipalité sur le SDEL (schéma directeur de l'est vaudois) durant laquelle Mme Pascale Seguin, cheffe de projet du SDEL, s'est exprimée sur le constat, le développement et les projets de l'Est lausannois. Puis M. Christophe Chassard, chef de projet du réseau d'axes forts des transports publics urbains, a développé le concept des transports publics à l'aube des années 2020 et en particulier sur les projets et leur avancement pour l'Est lausannois. Une partie « question-réponse » a suivi. Y compris le Président, 74 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Alicia Bandack, Alessandra Silauri  
MM. Alain Amy, Emile Bonjour, Philippe Doffey, Bernard Hagin, Félix Paschoud, Philippe Pilet, François Rousseil, Christophe Tribolet

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour subit deux modifications. Le point 1 devient assermentation d'un nouveau conseiller. Le point 9 devient nomination d'un membre à la Commission des finances. La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

#### 1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

**M. Andreas Bohren**, du groupe radical, domicilié au chemin de Fénix, qui remplace M. Armin Aeberhard, démissionnaire, est assermenté.

#### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2010

A la page 3, **M. Denis Richter** demande de rectifier, il n'est pas socialiste mais vert. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** informe que les chefs de groupe ont émis le vœu que les intervenants puissent être entendus de tous. M. Cornuz passera le micro au conseiller qui demandera la parole. Il donne lecture de la lettre de démission de M. Armin Aeberhard du 5 octobre 2010. Il a reçu, par l'intermédiaire de son prédécesseur, un courrier de M. François Rousseil concernant sa démission de la Commission des finances. Son remplaçant sera nommé au point 9 de l'ordre du jour.

**Le Président** a reçu une lettre de M. Jean-Paul Buclin, ingénieur résidant à la route de Sermotier, concernant le réaménagement routier débattu lors de la dernière séance du Conseil. Il a préparé 5 copies de ce courrier à l'intention de chaque chef de groupe.

#### 4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**M. Philippe Mingard**, du groupe radical, dépose une motion relative à la création d'un trottoir sur la route de la Conversion.

**M. Dominique Roulet** dépose un postulat, au nom du groupe des Verts, pour une amélioration de la desserte des quartiers du Nord-Ouest de la Commune de Lutry par les transports publics, dans le sens Nord-Sud.

**M. Sébastien Rod**, du groupe radical, dépose un postulat relatif aux tarifs de l'UAPE des Marionnettes ainsi que de la garderie des Moulins.

#### 5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1162/2010 CONCERNANT LE PLAN PARTIEL D'AFFECTATION MODIFIANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS DU 21 MARS 1958 DE LA ROUTE CANTONALE NO 780A (ROUTE DE LAVAUX), A L'INTERSECTION AVEC LA ROUTE DE SAVUIT

Au pupitre **M. René Boillat**, président radical de la commission, lit son rapport. La Municipalité a assuré à la commission que la modification de la limite des constructions ne poserait aucun problème ou limitation pour l'évolution ces prochaines décennies de la route de Savuit et de son débouché sur la route de Lavaux. La commission propose à l'unanimité d'accepter la conclusion du préavis.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

La discussion est ouverte.

**M. André Kudelski** demande si les propriétaires de cette parcelle l'étaient déjà en 1958.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond qu'ils sont propriétaires de longue date, mais ne peut pas préciser s'ils l'étaient avant 1958 ou pas.

**M. Dominique Roulet** souhaiterait connaître le montant des frais de procédure qui sont à la charge des demandeurs.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** dit qu'il s'agit de quelques centaines de francs, tout au plus deux mille francs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**La conclusion du préavis est acceptée par le Conseil à l'unanimité**, à savoir :

Adopter le plan partiel d'affectation modifiant la limite des constructions du 21 mars 1958 de la route cantonale n° 780a (route de Lavaux), à l'intersection avec la route de Savuit.

#### 6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1164/2010 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION GNC (GAZ NATUREL CARBURANT) A LUTRY

**M. Jean-François Borgeaud**, président vert de la commission, lit son rapport.

La commission propose à l'unanimité moins une voix d'accepter les conclusions du préavis.

**M. Jean-Pierre Favre**, membre de la commission, explique qu'il s'est opposé à ce préavis pour différentes raisons. Le gaz naturel est la troisième ressource fossile d'énergie combustible après le pétrole et le charbon. Le gaz naturel est plus particulièrement utilisé par les collectivités et les transports publics. Pour avoir une baisse significative du CO<sub>2</sub>, gaz néfaste à l'environnement, il faut se rapporter aux voitures hybrides ou tout électriques.

Pour des raisons éthiques, il ne peut pas soutenir ce préavis qui implique un partenariat avec Tamoil, qui appartient en grande partie au dictateur Kadhafi (dixit).

**M. Willy Blondel** répond que la Municipalité s'est posé aussi la problématique de l'éthique. Elle a pris la décision de proposer cette solution avec la société Tamoil, car il y a des critères indispensables, décrits dans le préavis, pour réaliser le projet.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. André Kudelski** trouve que ce n'est pas acceptable de réaliser des affaires avec une société appartenant au dirigeant d'un pays qui a retenu deux Suisses en otage.

**M. Raymond Sudan** s'interroge si la Commune de Lutry doit payer 115'000.- francs plus les frais d'exploitation pour 26 véhicules, éventuellement 55.

**M. Claude Manoli**, au nom du groupe UDC, propose un amendement qu'il désire présenter avec le rétroprojecteur.

**Le Président** demande s'il n'y a pas d'objection à l'utilisation de cet appareil. Personne ne demande la parole.

L'amendement de M. Manoli comprend plusieurs éléments. Il accepte de le diviser en trois amendements différents.

**1<sup>er</sup> amendement** : remettre la réalisation d'une station de distribution GNC sur le territoire de Lutry à une date ultérieure, et ce jusqu'à ce que le parc automobile fonctionnant au GNC augmente de manière significative.

**2<sup>ème</sup> amendement** : autoriser la Municipalité à contacter les communes de l'Est lausannois pour l'établissement d'une politique commune visant à proposer à leurs résidents désireux d'acquérir un véhicule adapté au GNC, et ceci pour les quatre années qui suivent, une subvention de deux mille francs à l'achat de leur véhicule.

**3<sup>ème</sup> amendement** : accorder à la Municipalité pour la mise en œuvre du point 2 ci-dessus, un crédit de 100'000.- francs pour parer aux dépenses prévisibles du projet.

**M. Yves Leumann** pense que la Commune de Lutry pourrait s'associer avec celle de Paudex et placer la distribution dans la station Esso située à Paudex.

Réponse de **M. Willy Blondel** : la Commune de Paudex n'est pas partenaire avec Gaznat. La conduite de gaz passe loin de cette station, le coût serait donc supérieur et l'on n'aurait très probablement pas la subvention de Gaznat.

**M. Dominique Roulet** signale que les véhicules hybrides et électriques ne sont pas la panacée et le prix de ces véhicules est très élevé. Le gaz est moins polluant que l'essence ou le diesel et un véhicule à gaz a un surcoût moins élevé.

**M. Jean-Pierre Favre** souligne que l'on travaille avec Lausanne qui a beaucoup de véhicules au gaz. Elle essaie de promouvoir ce mode de fonctionnement. Dans le projet du PALM on parle de véhicules ou des bus électriques, on ne parle pas du gaz.

La discussion est ouverte sur le 1<sup>er</sup> amendement de M. Manoli.

**M. Pascal Chollet** propose de clarifier « l'augmentation de manière significative ».

**M. Claude Manoli** répond que c'est le Conseil qui appréciera si cette réalisation est remise à une date ultérieure, le Conseil devra se prononcer à ce moment-là.

**M. Willy Blondel** signale que la Municipalité veut mettre une station à disposition pour qu'il y ait plus de voitures au gaz. L'amendement, au contraire, demande qu'il y ait plus de voitures pour mettre la station-service en œuvre. Le report de l'échéance implique la perte de la subvention de Gaznat.

**M. Philippe Mingard** souligne que si l'on retarde de plusieurs années l'utilisation du gaz, on ne va pas inciter l'achat de véhicules à gaz.

**M. Michel Reigner** précise qu'il ne faut pas oublier qu'il y aura des véhicules qui viendront d'ailleurs faire le plein.

**M. Sébastien Rod** propose de refuser les trois amendements qui, selon son opinion, n'apportent pas grande chose au débat et que l'on vote sur le préavis.

**On procède au vote du 1<sup>er</sup> amendement de M. Manoli. Il est refusé à une évidente majorité (6 voix pour et 1 abstention).**

**M. Christophe Gessner** estime que le refus du 1<sup>er</sup> amendement annule les deux autres amendements.

**M. Claude Manoli** retire le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> amendements.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont acceptées par le Conseil (33 voix pour, 32 voix contre et 7 abstentions), à savoir :**

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser ce projet conjoint avec Lausanne.
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, soit la somme de Fr. 115'000.- .
3. d'admettre le mode de financement proposé.

**7. PREAVIS MUNICIPAL NO 1165/2010 CONCERNANT L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Au pupitre **M. Yves Leumann**, président libéral de la commission, lit son rapport. La commission émet le **vœu** que la Municipalité s'approche des communes avoisinantes concernées par le projet, soit Paudex et Villette, afin de proposer un éclairage uniforme.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

La discussion est ouverte.

**M. Claude Manoli**, au nom du groupe UDC présente deux amendements.

**1<sup>er</sup> amendement** : autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour lancer le projet d'amélioration d'éclairage public tel que proposé dans ce préavis, mais en utilisant, pour le tronçon le plus important et le plus fréquenté, la technologie de l'éclairage par luminaires LED.

**2<sup>ème</sup> amendement** : accorder à la Municipalité les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, soit le montant global de Frs. 397'800.-, majoré d'un crédit supplémentaire de Frs.100'000.- uniquement destiné à couvrir le surcoût des lampadaires LED.

La discussion est ouverte sur le 1<sup>er</sup> amendement de M. Manoli.

**M. Yves Leumann** a lu dans un rapport de Romande Energie que les lampes à vapeur de sodium représentent une économie de 25% par rapport au LED. Celui-ci a des grandes pertes dues à l'électronique. La diffusion est meilleure dans les LED mais assez similaire au sodium. La pollution lumineuse avec les LED est entre 5 et 10% et avec le sodium entre 20 et 25%. La conclusion de ce rapport est que les luminaires LED éclairent la rue de manière ciblée. Il faudrait rapprocher les mâts pour avoir un éclairage uniforme.

**M. Claude Manoli** pense que les luminaires LED sont mieux adaptés aux routes et trottoirs que ceux au sodium qui dispersent trop.

**M. Dominique Roulet** souhaite que lors du changement du type de lampadaires, les riverains soient consultés avant, car c'est eux qui sont concernés par les éventuelles pollutions lumineuses.

**M. André Kudelski** considère que la technologie LED présente des avantages notables, il encourage le passage à cette technologie. Pour les vapeurs de sodium, il faut aussi de l'électronique.

**M. Roland Dumas** a entendu que les LED avaient une action néfaste sur la santé, spécialement sur les yeux.

**M. Charles Chappuis** confirme qu'il a vu dans une émission que la couleur bleue des LED pouvait affecter les bébés qui ne sont pas immunisés contre cette luminescence. Il partage l'avis de M. Roulet.

**M. André Kudelski** signale que les vapeurs de mercure et les vapeurs de sodium ont des spectres discontinus avec des bleus et des ultraviolets. Les LED sont une combinaison de plusieurs couleurs dont le bleu, qui est très difficile à réaliser et d'une puissance plus faible.

**Mme Juliette Goy** demande s'il est possible de mettre des réflecteurs sur les lampes publiques afin que la lumière publique éclaire uniquement le domaine public.

**M. Willy Blondel** précise que les LED sont très controversés aux Etats-Unis.

**M. Gaston Asper** a consulté sur internet des rapports assez récents qui disent que l'on peut enlever les trois quarts de ce qui a été dit sur les méfaits des LED sur la vue.

**M. Willy Blondel** dit que c'est important de savoir qui fait le rapport.

**M. Sébastien Rod** propose de retirer le préavis et confier à un technicien des SI le suivi de cette technologie. Si les LED font leurs preuves, dans un futur on pourrait passer à cette technologie.

**M. Jean-Christophe Piccard** est favorable à l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**On procède au vote du 1<sup>er</sup> amendement de M. Manoli. Il est accepté à la majorité (40 voix pour, 18 voix contre et 11 abstentions).**

Le Président ouvre la discussion sur le 2<sup>ème</sup> amendement.

**M. Jean-Christophe Piccard** demande si le montant de Frs 100'000.- correspond à un réel surcoût et si ce montant est suffisant ou pas.

**M. Claude Manoli** répond qu'il s'agit d'une estimation. La Municipalité pourra toujours revenir avec une demande de supplément de crédit.

**M. Philippe Sordet** préconise deux solutions, soit on remet la discussion sur ce préavis avec des renseignements complémentaires sur l'utilisation et la justification des technologies LED, soit on refuse ou on accepte le préavis tel que présenté.

**M. Alejandro Arza**, se déclare médecin, propose de réviser la littérature à ce sujet et de faire une présentation au Conseil.

**M. Sébastien Rod** s'appuyant sur l'article 95 du Règlement du Conseil propose de repousser les délibérations sur ce préavis au prochain Conseil.

**Le Président** fait voter cette proposition. Il y a plus d'un cinquième des membres qui sont favorables. **La votation sur ce préavis est repoussée à la prochaine séance du Conseil.**

## 8. PREAVIS MUNICIPAL NO 1161/2010 ARRETE D'IMPOSITION

**M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission de finances, lit son rapport. Par souci d'équité, la commission a accepté à l'unanimité un amendement étendant la suppression des droits de succession à la ligne ascendante directe.

La commission, avec deux abstentions pour la première conclusion, propose au Conseil d'adopter les conclusions amendées du préavis.

**M. Claude Weber**, membre de la commission, explique pourquoi deux membres de la commission, M. Asper et lui-même, se sont abstenus lors du vote final. Ces dernières années les recettes aléatoires ont été budgétisées en dessous d'une moyenne réaliste, entraînant des budgets déficitaires qui ont bloqué les possibilités d'investissements. Au moment où la Commune décide d'investir, elle décide aussi de se priver de deux millions de francs de recettes annuelles. Sur la liste des investissements de la page 10, ne figurent pas par exemple la création d'une deuxième UAPE, ni une prolongation de la ligne sud dite ligne littoral des TL, ni surtout le signe d'une véritable politique proactive du logement. En page 8, la Municipalité dit qu'il s'agit de faire un geste pour l'ensemble des contribuables. En page 5, elle signale que l'avantage financier est quasi insignifiant pour une grande partie des contribuables. Si l'on considère qu'une grande majorité des contribuables se trouve dans la catégorie classe moyenne ou classe moyenne supérieure, le geste de la Municipalité est insignifiant.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Denis Aguet** regrette de ne pas avoir reçu le rapport de la Commission en tant que chef de groupe.

**M. Christophe Gessner** répond qu'il pensait qu'avec deux membres de la Commission qui appartiennent au groupe socialiste et indépendants de gauche, leur chef de groupe serait au courant de ce rapport.

**Mme Rose-Marie Notz** pose une question sur le plan prévisionnel des investissements en ce qui concerne les routes et la circulation. Elle demande quelle partie des coûts annoncés pour le réaménagement lié aux axes forts est comprise dans ce plan.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : les investissements sont échelonnés jusqu'à 2020 et une partie figure sur ce plan prévisionnel.

**M. Gérald Rohrbach** pense que l'on devrait insister sur les investissements et maintenir une fiscalité qui est bonne pour tout le monde. Il faut penser à l'avenir et surtout à la problématique du logement.

**M. Christophe Gessner** précise qu'il y avait au 31 décembre 2009, 31.7 millions de recettes dites libres et que l'on dispose de 38 millions de liquidités. Des investissements pourront être faits.

**M. Michel Monod** souligne que depuis des années les impôts n'ont pas baissé à Lutry. La conjoncture est bonne et c'est le moment de récompenser les contribuables. En plus, cela va attirer d'autres contribuables.

**M. Jacques-André Conne** dit que l'on va continuer à investir et que l'on va baisser les impôts.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Le Conseil accepte les conclusions amendées du préavis (55 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions), à savoir :**

Adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2011 à 2012, soit :

1. l'abaissement du taux d'imposition communal à 54 points
2. la suppression de l'impôt sur les successions en ligne ascendante et descendante directe
3. de fixer la durée de l'arrêté à deux ans

#### 9. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour remplacer M. François Rousseil, M. Claude Manoli, au nom du groupe UDC, propose la candidature de **M. Darel Cedraschi**. Il est élu à l'unanimité.

#### 10. COMMUNICATIOS MUNICIPALES

Préavis pour la séance du 4 décembre 2010

*Préavis relatif à la création d'une aide individuelle communale au logement*

*Préavis concernant les crédits supplémentaires au budget 2010*

*Préavis concernant le budget 2011 de la Bourse communale et des Services industriels*

**M. Willy Blondel** invite les conseillers à l'inauguration de la nouvelle patinoire foraine le vendredi 3 décembre dès 16h00.

#### 11. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Philippe Mingard** demande à la Municipalité d'étudier les points suivants :

- la création d'un trottoir sur la route de la Conversion entre le chemin d'Orzens et la nouvelle propriété Blanc, sur le côté descendant et d'intégrer les mesures antibruit prévues pour ce type de route.
- renforcer la sécurité du passage à piétons situé sur la route de la Conversion, au droit du Chemin des Pâles.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Pierre Bonjour** précise qu'il n'est pas nécessaire d'exproprier, une simple servitude d'usage en faveur du public suffit.

**Mme Aude Savoy** informe que ce projet est déjà à l'étude au sein du service des travaux.

La discussion est close.

**La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport (1 abstention).**

**M. Dominique Roulet** développe son postulat relatif à l'amélioration de la desserte des quartiers du Nord-Ouest de la Commune de Lutry par les transports publics, dans le sens Nord-Sud. Il invite la Municipalité à étudier une meilleure desserte des quartiers suivants :

- Bas des chemins de Crêt Ministre et Crêts des Pierres
- Quartiers situés le long de la route de Belmont

En étudiant, par exemple le détournement de la ligne 68/69 par ces quartiers, par le Blessoney. Des aménagements de trafic ainsi qu'une participation éventuelle de la commune de Belmont devraient être étudiés.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** signale que l'on est en plein développement de l'est lausannois et la Municipalité n'a aucune objection à étudier ce type de desserte qui fait d'ailleurs partie du programme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le postulat est accepté à l'unanimité.**

**M. Sébastien Rod** développe son postulat relatif aux tarifs de l'UAPE des Marionnettes ainsi que de la garderie des Moulins. Il invite la Municipalité à étudier l'opportunité de proposer une nouvelle clé tarifaire aux communes membres de l'association régionale soit Pully, Belmont et Paudex et de présenter un rapport au Conseil communal. Le but est d'encourager l'accessibilité à ces structures à un plus grand nombre d'enfants de parents des classes moyennes et supérieures et de favoriser une plus grande mixité sociale.

La discussion est ouverte.

**M. Jacques-André Conne** informe que la fondation d'accueil de jour à mandaté l'IDEAP pour faire une étude sur les différentes politiques tarifaires de 26 réseaux. Pour le réseau de Pully, Paudex, Belmont et Lutry, les tarifs sont plus bas que la moyenne pour les familles des classes moyennes, à bas revenus et monoparentales. Ils sont dans la moyenne pour les familles à haut revenu. Pour ces derniers, il a été constaté que l'action conjointe du système fiscal peut avoir une répercussion très importante sur le revenu librement disponible. Le comité de direction du réseau de Pully, Belmont, Paudex et Lutry a entrepris une réflexion pour réviser ces tarifs.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Le postulat est accepté (1 voix contre et 3 abstentions).**

## 12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Roland Dumas** dépose l'interpellation suivante à la Municipalité : pense-t-elle dans un bref délai faire poser des écriteaux au giratoire de La Croix et au début de la route du Bras de Fer côté amont interdisant la circulation aux véhicules de plus de 12 mètres sur ces voies de circulation.

En effet, ces véhicules qui descendent se trouvent coincés au goulet de la route de Crochet. Ils doivent alors faire de nombreuses manœuvres qui créent des nuisances. En plus, l'inscription à l'Unesco va amener de plus en plus de touristes qui vont venir en car.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : la Municipalité va répondre prochainement. Elle va se rendre sur place pour étudier la pose des écriteaux.

**M. Gaston Asper** profite de demander de signaler aussi la dimension du tunnel qui permet de passer des Moulins au Voisinand.

**Le Président** signale que selon l'article 77 du Règlement du Conseil communal, la discussion qui suit une interpellation, se termine par l'adoption d'une résolution.

**Résolution** : La Municipalité étudie la possibilité de faire poser des panneaux en amont des routes de la Croix et du Bras de Fer interdisant la circulation aux véhicules de plus de 12 mètres de long.

**La résolution est acceptée à l'unanimité.**

**M. Erich Kaiser** émet le vœu que la Municipalité étudie une baisse ou même la suppression des droits de mutation pour la Commune de Lutry. Il s'agit d'un impôt aléatoire et conjoncturel qui renchérit le coût d'habitation pour les propriétaires et les locataires.

**M. Michel Monod** remarque que lors de l'exposé du PALM de ce soir, il était question d'augmenter la densité de construction pour des raisons de développement économique de l'Est lausannois. Il souhaite que la Municipalité n'oublie pas que Lutry est une commune résidentielle et que l'objectif n'est pas de la recouvrir de béton armé et d'immeubles locatifs supplémentaires.

**M. Jean-Pierre Favre** rappelle que dans le budget 2010 il y avait un amendement de la Commission des finances, qui avait été accepté, pour la mise en état et l'amélioration de l'utilisation de la grue du port communal. Il désire savoir où l'on est aujourd'hui.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : il s'agissait d'un vœu de la Commission des finances. La Municipalité a renoncé à entreprendre ces travaux, qui représentaient un investissement de Frs. 15'500.- Il y a une dizaine d'années la grue avait déjà été équipée d'une poignée à commande, qui passait souvent à l'eau, qui posait des problèmes et qui avait des coûts d'entretien. Elle avait été supprimée pour des raisons de sécurité.

**M. Jean-Pierre Favre** insiste que ce n'était pas un vœu mais un amendement. La commande à distance pourrait très bien fonctionner, c'est le cas dans d'autres ports.

**M. Charles Chappuis** propose de voter un crédit supplémentaire pour acheter un micro de table pour les Municipaux.

**M. Lucien Chamorel** rappelle que le dernier rapport de police aura lieu le lundi 6 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 23h15.

**La prochaine séance est fixée au 4 décembre 2010 à 15h00**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini